

**Conseil communal du jeudi 25 janvier 2018.
Séance publique - Point 1 – Approbation PV.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

A propos des explications de M. Philippin, Directeur général financier

Le PV indique :

- Concernant des dépassements de crédits

Dépassement de 224,00 € dans l'intervention pour les primes syndicales. A son sens, la remarque est non fondée vu qu'il s'agit d'un prélèvement par le fédéral et qu'il n'y a donc pas de limite des crédits de dépenses conformément à l'article 11 du Règlement général de la comptabilité communale.

Il certifie qu'il enverra un courrier à la tutelle dans ce sens à M. J. J. CLOES, Conseiller communal, qui s'inquiète de la suite qui sera réservée à cette remarque récurrente ; -

A ce jour, je n'ai rien reçu.

Je demande que cela soit rappelé à M. Philippin.